

1513 L'ANNÉE TERRIBLE
LE SIÈGE DE DIJON

Sous la direction de
Laurent VISSIÈRE Alain MARCHANDISSE Jonathan DUMONT

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A.E. : *Art de l'Enluminure*

AM : archives municipales

ANF : Archives nationales de France

AS : Archivio di Stato

A.S.G. : *Anzeiger für Schweizerische Geschichte*

A.H.C.P. : *Apparence(s). Histoire et Culture du Paraître*

Berne, AE : Archives de l'État

Besançon, ADD : archives départementales du Doubs

Dijon, ADCO : archives départementales de la Côte-d'Or

Dijon, BM : bibliothèque municipale de Dijon

Dijon, MA : Musée archéologique de Dijon

Dijon, MAS : musée d'Art sacré de Dijon

Dijon, MBA : musée des Beaux-Arts de Dijon

Harvard, HL : Houghton Library

Londres, BL : British Library

M.A.S.A.B.L.D. : *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*

M.C.A.D.C.O. : *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or*

R.P.F. : *Recueil de poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles, morales, facétieuses, historiques,*

éd. A. de Montaiglon, J. de Rothschild, 13 t., Paris, 1855-1878

R.G.S.A. : *Rassegna Gallaratese di Storia e d'Arte*

Paris, BIM : Bibliothèque interuniversitaire de médecine

Paris, BnF : Bibliothèque nationale de France

Paris, ML : musée du Louvre

Zurich, AE : Archives de l'État

1513 L'ANNÉE TERRIBLE LE SIÈGE DE DIJON

Responsable d'édition : Jeanne Faton

Conception graphique et mise en page : Bernard Babin et Pierre-Jean Jouve

Secrétariat d'édition : Ludmilla Renardet et Gaëlle Vidal

Traitement de l'image : Pierre-Jean Jouve et Vincent Monod

Cet ouvrage a été imprimé et relié en France le 3^e trimestre 2013

par l'Imprimerie Loire Offset Titoulet à Saint-Étienne

© ÉDITIONS FATON, Dijon, 2013

25, rue Berbisey 21000 Dijon – Tél. 03 80 40 41 35

www.faton.fr – courriel : infos@faton.fr

ISBN 978-2-87844-175-8

Illustrations de la couverture.

Tournai (?), *Le Siège de Dijon par les Suisses en 1513*, détails, tapisserie, 1515-1520.

Dijon, musée des Beaux-Arts, inv. CA 1445. © Dijon, musée des Beaux-Arts / F. Jay.

éditions
FATON

LOUIS XII ET LE RÊVE D'UNE ITALIE FRANÇAISE

À n'en pas douter, pour la France, 1513 fut une année sombre, frappée par une cohorte d'échecs militaires et diplomatiques. Le roi Louis XII (1498-1515) vit en effet son royaume menacé de toutes parts par ses ennemis – Anglais, Impériaux, Espagnols et Suisses. La ligue puissante, conclue le 5 octobre 1511 sur l'initiative du pape Jules II, avait d'abord chassé ses armées d'Italie ; elle l'attaquait maintenant sur ses frontières de Picardie et de Bourgogne. Pour comprendre cette situation, il faut remonter à des événements lointains, notamment le partage de l'héritage de Bourgogne entre Valois et Habsbourg, et revenir aussi à ce rêve italien des rois de France. Car, avant d'être ainsi assailli sur toutes ses frontières, Louis XII était apparu comme le plus puissant souverain de son temps, maître d'une bonne part de la Péninsule, notamment Milan et Gênes, et arbitre de sa politique.

Jean Bourdichon,
Louis XII en prière,
détail [voir ill. p. 14].



LOUIS XII

ET LA CONSTITUTION

D'UNE « FRANCO-ITALIA »

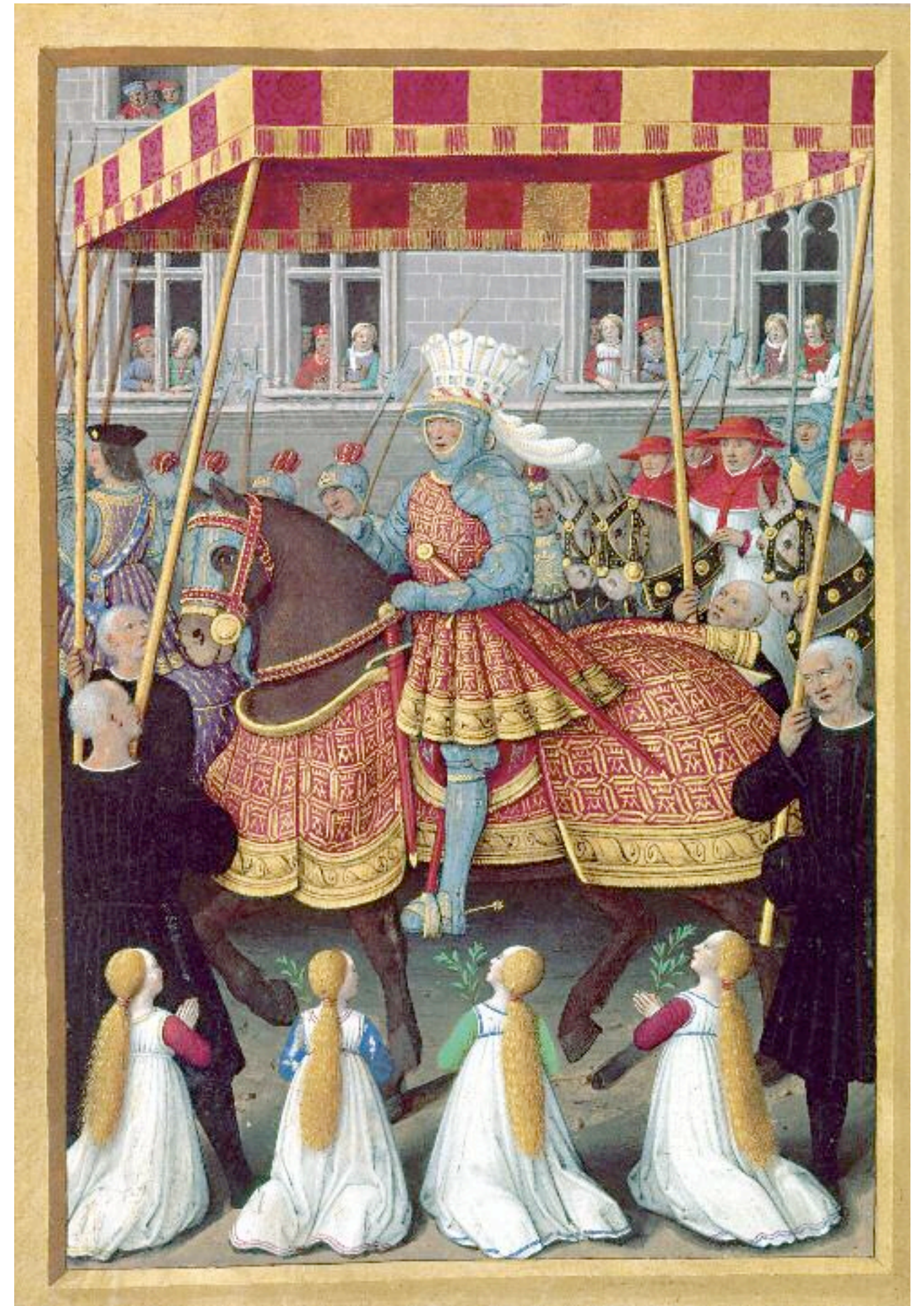
JONATHAN DUMONT

ALAIN MARCHANDISSE

Fonds de la Recherche Scientifique-FNRS – Université de Liège –
« Transitions ». Département de recherches
sur le Moyen Âge tardif & la première Modernité

En 1498, la mort accidentelle de Charles VIII, à la suite d'une hémorragie cérébrale, propulsa Louis d'Orléans sur le trône de France. Devenu le roi Louis, douzième du nom, il n'allait avoir de cesse de laver les affronts subis par son lignage et par lui-même en Italie, tout en faisant sienne la politique italienne de son prédécesseur. Il élaborait dès lors un système d'alliances destiné à garantir un plein succès à ses projets de conquête. Celui-ci était constitué de quatre accords principaux. Le premier fut conclu avec Venise. La France et la Sérénissime se mirent d'accord sur le projet d'une attaque conjointe du duché de Milan et sur le partage des territoires conquis (traité de Blois, 9 février 1499). Le second se fit avec les Suisses. L'armée française, dont l'organisation reposait avant tout sur la cavalerie lourde, avait besoin d'une solide infanterie. Or, à cette époque, celle des Confédérés était à nulle autre pareille. Louis XII renouvela donc avec eux les accords scellés par ses prédécesseurs (traité de Lucerne du 16 mars 1499). Par ailleurs, le roi arracha à Maximilien d'Autriche, devenu roi des Romains, c'est-à-dire prétendant direct à la couronne impériale (1493), un pacte tacite de non-agression. Selon le droit féodal, le duché de Milan dépendait du Saint-Empire. Pour être reconnu officiellement duc de Milan, Louis XII avait besoin de l'aval de Maximilien et, plus encore, de l'investiture impériale. Mais Maximilien avait, dans les faits, très peu de moyens pour contrecarrer les projets du roi de France dans le Milanais. En effet, le duché s'était depuis longtemps émancipé de toute tutelle et l'empereur n'y exerçait plus qu'une autorité théorique. De plus, quand bien même il en eût conçu le désir, Maximilien ne possédait ni les troupes, ni l'argent nécessaires pour s'opposer aux Français. Faut de moyens, il fut donc contraint de tolérer leur expédition et d'accepter la trêve d'octobre 1498. Enfin, il apparut vital pour Louis XII de maintenir de bonnes relations avec le pape Alexandre VI Borgia. L'annulation de son mariage avec Jeanne de France avait déjà fourni au roi l'occasion de prendre langue, à son plus grand profit, avec lui. Le pape lui avait octroyé la dispense qui lui permettait d'épouser Anne de Bretagne. En échange, il avait été question de marier le fils du pape, César Borgia, à une princesse française. Pour César et son père, un tel accord signifiait de l'argent frais – la dot de la future épouse –, assurément une bénédiction pour leurs caisses, bien souvent vides ; il leur apportait aussi

Jean Bourdichon, *Entrée de Louis XII à Gênes*, 1508 ?, dans Jean Marot, *Voyage de Gênes*. Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 5091, fol. 22 v°. © Paris, BnF.





L'Italie à la veille des guerres du même nom. © Éditions Faton, d'après N. Valeri, *Storia d'Italia*, vol. 1, Turin, 1967.

un allié de poids pour soutenir leur politique italienne ambitieuse. Le 12 mai 1499, César épousa Charlotte d'Albret, une princesse de sang royal (elle était la sœur de Jean III de Navarre), et il reçut de Louis XII la terre du Valentinois¹, érigée en duché pour l'occasion, ainsi que le collier de l'ordre de Saint-Michel. Tous ces accords passés, Louis XII proclama, le 29 juillet, la création d'une véritable ligue dirigée contre Milan et son prince, Ludovic Sforza². Commandée par Louis de Luxembourg, comte de Ligny, Charles II d'Amboise, seigneur de Chaumont, et Gian Giacomo Trivulzio, comte de Vigevano – un puissant seigneur lombard qui avait des comptes à régler avec Ludovic Sforza –, l'armée française se lança à l'assaut du Milanais fin juillet 1499. Cette campagne s'acheva en un éclair. La citadelle d'Alessandria³, clé du dispositif stratégique lombard, fut très rapidement conquise (25 août)

et sa garnison passée au fil de l'épée. Usant de la peur comme d'une arme, les capitaines français autorisèrent pillages et massacres dans les premières places fortes investies⁴. Les autres villes du duché, effrayées, se soumirent dès lors les unes après les autres, de même que la seigneurie de Gênes, alors sous administration milanaise. Abandonné par ses alliés, ainsi que par ses proches, Ludovic Sforza ne pouvait lutter. Il s'en fut en Allemagne quêmander l'aide de Maximilien de Habsbourg (2 septembre). Milan, quant à elle, se rendit définitivement aux Français le 14 septembre, au gré d'une part importante des Milanais, qui, quelques jours plus tard, accueillirent triomphalement Louis XII (6 octobre). Le roi passa six semaines dans son duché nouvellement acquis avant de regagner la France. Mais Ludovic Sforza n'avait pas dit son dernier mot. En janvier 1500, grâce à l'aide militaire et financière de Maximilien, il partit à la reconquête de son duché. Excédée par la politique fiscale française et le gouvernement partial de Trivulzio, Milan se révolta contre les Français et la population acclama son ancien seigneur (25 janvier), bientôt suivie dans ses choix par un nombre croissant de villes lombardes. Ludovic, réinstallé dans sa capitale, négocia le retrait des Français, à l'ouest du duché, au-delà de la place clé de Novare. De son côté, Louis XII rassembla une nouvelle armée qu'il plaça sous le commandement de Louis II de La Trémoille, vicomte de Thouars, un capitaine expérimenté. Celle-ci passa les Alpes (mars 1500) et assiégea Sforza dans Novare. Battu, le More tenta de fuir, déguisé en fantassin, mais il fut trahi par ses mercenaires suisses qui le dénoncèrent aux Français (8 avril). Fait prisonnier, il fut emmené en France, où il allait finir ses jours emprisonné à Loches (1508) (voir ill. p. suiv.). À titre de représailles, Louis XII imposa une lourde amende (170 000 écus) à Milan, au cours d'une cérémonie qui vit les élites milanaises supplier le représentant du roi, Georges I^{er} d'Amboise, cardinal-évêque de Rouen, de leur accorder le pardon du souverain (17 avril)⁵. La deuxième phase des campagnes italiennes de Louis XII, la reconquête du royaume de Naples, pouvait commencer. Mais depuis qu'il était intervenu quelques années plus tôt dans les affaires napolitaines, le roi Ferdinand d'Aragon lorgnait lui aussi sur ce territoire.



Bernardino de' Conti, *Gian Giacomo Trivulzio* [IO.[HANNES] IAC.[OBVS] TRIVVLTIVS MARCH.[IO] VIGLE.[VANI] MARESCAL.[CVS] FRANCIAE IMP[ERATOR] OCTIES], 1518 A.[nnorvm] 77, [1519]. Collection privée, sans numéro d'inventaire, © DR / M. Viganò.



Ci-contre. Guillaume Leroy, *Le Comte de Ligny et Trivulzio sortant de Milan*, 1501-1502, dans Jean d'Auton, *Chroniques de Louis XII*. Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 5081, fol. 17 r°. © Paris, BnF.



Qui plus est, l'Aragonais ne pouvait tolérer que le Français s'imposât à la fois à Milan et à Naples. Cela revenait à accepter la mainmise française sur l'ensemble de l'Italie. Louis et Ferdinand trouvèrent alors un terrain d'entente (traité de Grenade, 11 novembre 1500). Tout comme dans le cas du Milanais, partagé entre Français et Vénitiens, le royaume de Naples devait être divisé en deux parties : Naples et les provinces des Abruzzes, de Gaète, de Labour et de Campobasso ainsi que le titre de roi de Naples et de Jérusalem iraient à Louis ; à Ferdinand, les Pouilles, la Calabre, l'Apulie et le titre de roi de Sicile. L'attaque du royaume se transforma donc en une offensive franco-espagnole. Les combats débutèrent en juin 1501 et, comme dans le Milanais, les Français recoururent aux massacres pour terroriser les populations. La chute de la ville de Capoue en est l'exemple type. Assiégée dès le 25 juillet, la ville ne tarda pas à tomber. Le roi de Naples, Frédéric, prit alors peur et s'enfuit (4 août). Capturé par les Espagnols, le roi déchu fut remis aux Français. Il allait finir lui aussi sa vie en France, mais dans un exil beaucoup moins rude que celui du More (1504). Louis XII manda alors à Naples Louis d'Armagnac, duc de Nemours, comme vice-roi. Jamais le souverain français ne mettrait cependant les pieds dans son nouveau royaume, car son alliance avec les Espagnols se lézarda très vite. Le contentieux porta sur le sort de deux provinces, la Basilicate et la Capitanate, sur lequel l'accord de Grenade était resté vague. Des escarmouches opposèrent les deux camps dès le printemps 1502. Louis XII ordonna alors à Nemours d'envahir les Pouilles et la Calabre. Gonzalve de Cordoue, lieutenant du roi d'Aragon en Italie, fut contraint de se réfugier dans le port de Barletta⁶. Mais Nemours ne profita pas de son avantage pour couper cette dernière tête de pont espagnole. Dès le début de l'année 1503, la situation se dégrada pour les Français. Des problèmes d'intendance et la rigueur du climat jouèrent en leur défaveur alors que, dans Barletta, les Espagnols bénéficiaient de ravitaillements vénitiens en armes et en nourriture. De plus, durant cet hiver 1502-1503, dans le Milanais, les mercenaires suisses, qui avaient été licenciés par le roi et s'en retournaient chez eux, estimèrent ne pas avoir été suffisamment rémunérés : ils s'emparèrent de l'entièreté du comté de Bellinzone, dans le Haut-Tessin, où ils occupaient déjà la cité éponyme depuis 1500⁷. Les Français parvinrent à les contenir grâce à leurs troupes de réserve, mais durent leur concéder la place. Cet événement déséquilibra davantage encore la situation dans le sud, car des troupes avaient dû gagner le nord pour repousser les Suisses. Qui plus est, entre le représentant du roi et ses capitaines, le temps était à l'orage : disputes et hésitations s'enchaînèrent, ce qui paralysa le camp français à un moment clé du conflit. Ce fut tout profit pour les Espagnols qui débarquèrent en Capitanate, appuyés par un contingent impérial et des navires vénitiens. Ils attaquèrent les Français à Seminara (21 avril) et permirent à Gonzalve de Cordoue de forcer le blocus de Barletta. Une semaine plus tard, à Cerignola, les troupes françaises furent à nouveau défaites, et Nemours tué (28 avril). Dans ce contexte, les villes méridionales se donnèrent aux Espagnols les unes après les autres. Les Pouilles, la Calabre ainsi que les terres litigieuses de Basilicate et de Capitanate étaient perdues. Les Espagnols poursuivirent leur marche vers Naples qui leur ouvrit ses portes (6 mai). Louis XII envoya bien une armée de secours sous le commandement de La Trémoille, mais celui-ci tomba gravement malade à Parme et resta plusieurs mois entre la vie et la mort. Entre-temps mourut le douteux allié du roi, Alexandre VI (12 août), et Louis XII, qui espérait placer son fidèle Georges d'Amboise sur le trône de saint Pierre, envoya son armée camper dans la région de Rome, soi-disant pour assurer



Prise de Capoue par les Français, XVI^e siècle, dans Jean d'Auton, Chroniques de Louis XII. Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 5082, fol. 20 v^o. © Paris, BnF.

Page de gauche.
Ludovic Sforza capturé entrant dans Lyon avec l'armée française. Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 8394, frontispice. © Paris, BnF.



Maître de la légende de sainte Madeleine, *Philippe le Beau*, 1501. Paris, musée du Louvre, inv. 2085. © RMN / G. Blot.

la « liberté des cardinaux »⁸. Mais un autre cardinal, Giuliano della Rovere, ne l'entendait pas de cette oreille. Allié de la France au temps du pontificat d'Alexandre VI qu'il détestait cordialement, Giuliano sentit le vent tourner en sa faveur et entreprit de lutter contre Amboise. Lors du conclave, aucune majorité ne se dégagait et un pape de transition, Pie III Piccolomini, fut élu (21 septembre). Sa mort, aussi subite que rapide (19 octobre), relança la lutte entre Amboise et della Rovere, qui finit par l'emporter au terme de longues négociations (31 octobre). Devenu pape sous le nom de Jules II, il allait se montrer de plus en plus défavorable à la présence française en Italie. Dès lors, le conflit napolitain s'acheva rapidement. Durant l'automne 1503, Français et Espagnols s'affrontèrent de part et d'autre du fleuve Garigliano, non loin de Gaète⁹, dernière place d'importance tenue par les Français. Mais avec la capitulation de la ville, le 1^{er} janvier 1504, le rêve napolitain s'évanouissait¹⁰. À l'issue du conflit napolitain, Louis XII se trouvait dans une position inconfortable. Afin de conserver ses acquis dans le Milanais, il lui fallut tenter de rétablir des alliances fortes avec ses principaux compétiteurs en Italie : Ferdinand d'Aragon, Maximilien de Habsbourg et Jules II. Ce fut chose faite à l'issue des trois traités de Blois du 22 septembre 1504. Le premier texte proclamait une alliance indéfectible entre Louis XII, Maximilien de Habsbourg, Philippe le Beau et Ferdinand d'Aragon. Concernant Naples, ce dernier s'engageait à transmettre le royaume à Philippe

le Beau, lequel devait le conserver jusqu'au mariage de son fils Charles, le futur Charles Quint, qui devait ensuite en hériter. En échange, Louis XII, qui abandonnait toute prétention sur le royaume de Naples, recevait une indemnité en espèces sonnantes et trébuchantes ; et Maximilien, de son côté, lui promettait l'investiture de Milan (qui fut effective le 6 avril 1505). Le deuxième texte posa les bases d'une alliance générale des princes et du pape contre Venise, alliée pourtant essentielle pour Louis XII en Italie du Nord, mais, dans l'immédiat, cet accord ne suscita rien de concret. Le dernier document prévoyait le mariage de la fille aînée de Louis XII, Claude, avec Charles de Habsbourg, fils de Philippe le Beau et petit-fils de Maximilien et de Ferdinand. À la suite de leur union, les mariés devaient être investis, entre autres et seulement si Louis XII venait à mourir sans hoir mâle, du royaume de Naples, du duché de Milan et de la seigneurie de Gênes – en somme, toutes les possessions italiennes sujettes à discussion entre les partis concernés. Bien qu'imparfaits pour le camp français, ces traités avaient le mérite de conforter Louis XII en Lombardie. En fait, ces accords officialisaient en quelque sorte l'émergence de deux zones d'influence en Italie : l'une, française, au nord, l'autre, hispano-autrichienne, dans le sud. Une sorte de *modus vivendi* que Louis entendait entretenir à tout prix avec Ferdinand d'Aragon : pour resserrer leurs liens, il lui donna la main de Germaine de Foix, sa nièce (19 octobre 1505), et le rencontra même en personne à Savone¹¹ (27 juin-2 juillet 1507). En revanche, la perspective d'un mariage autrichien pour sa fille Claude le rebutait ; il chercha rapidement à rompre cet engagement, quitte à froisser Maximilien et Philippe le Beau. Dès 1505, en effet, on projeta d'unir Claude et François d'Angoulême – futur François I^{er} –, le plus proche héritier des fleurs

de lys, et leurs fiançailles furent célébrées en mai de l'année suivante lors des États Généraux de Tours. Restait le pape Jules II, inclus dans les accords de 1504, mais plutôt cantonné dans un rôle d'observateur. Ce dernier chercha dans un premier temps la voie de l'apaisement et, afin de calmer son courroux, il accorda au cardinal d'Amboise, son rival malheureux, des pouvoirs étendus de légat¹². En contrepartie, Louis XII lui promit de l'aider à mater les seigneurs rebelles de ses États, notamment les Bentivoglio de Bologne : c'est ainsi que les troupes de Charles II d'Amboise s'emparèrent de cette cité en présence du pape (2 novembre 1506)¹³.

Ce nouvel équilibre italien semblait bien précaire, comme allaient le démontrer plusieurs événements. Entre 1506 et 1507, la cité de Gênes s'embrasa contre les Français – à l'instigation de Jules II, selon certains. Les bourgeois s'opposèrent aux nobles, qui ne respectaient pas leurs privilèges et maintenaient des taxes trop élevées. La situation dégénéra en insurrection généralisée lorsqu'un gentilhomme trouva la mort, au cours d'une rixe. La foule chassa alors les grandes familles patriciennes de la ville. À l'origine, ce mouvement n'était pas anti-français, mais le gouverneur royal, Philippe de Clèves, soutint beaucoup trop la noblesse aux yeux de la population¹⁴. Cette dernière changea alors de cible et s'attaqua aux Français, qui furent contraints de s'enfermer dans la forteresse de la ville. Le peuple se choisit un chef en la personne de Paolo de Novi et se déclara ouvertement contre la France. Puis, il tenta de s'emparer de Monaco, place-forte essentielle, afin de menacer la Provence royale. Louis XII réagit : il franchit lui-même les monts à la tête d'une imposante armée. Apprenant la nouvelle, les Génois abandonnèrent le siège du port monégasque et tentèrent de bloquer l'armée française dans les montagnes entourant Gênes. En pure perte. La cité fut reprise par les Français dans la nuit du 25 au 26 avril 1507 (voir ill. ci-contre et p. 25). Louis XII imposa alors sa loi, en l'occurrence une sévère amende et l'exécution des chefs rebelles, en particulier Paolo de Novi¹⁵. L'événement, sans conséquence immédiate, sonnait malgré tout comme un avertissement pour Louis XII. L'année suivante, c'était au tour de Maximilien de Habsbourg de se faire menaçant. Au cœur de l'hiver (février 1508), il passa les Alpes, à la tête de son armée, et se fit proclamer empereur à Trente¹⁶. Il envisagea ensuite de fondre sur le Milanais et tenta, pour ce faire, de débaucher les Vénitiens, alliés de la France. Ceux-ci déclinèrent et, à l'inverse, c'est une armée franco-vénitienne qui marcha contre les Impériaux. Maximilien s'enfuit, non sans avoir signé une paix séparée avec Venise, au grand déplaisir de Louis XII qui se sentit trahi. L'événement était pour le moins révélateur : les ennemis du roi de France, Maximilien en tête, avaient parfaitement saisi que l'alliance avec la Sérénissime lui était vitale pour se maintenir en Italie. De fait, quelques mois plus tard, en novembre 1508, les délégués de Maximilien d'Autriche, de Louis XII et de Ferdinand d'Aragon se retrouvèrent à Cambrai, officiellement pour parler de la croisade contre les Turcs¹⁷, officieusement pour mettre sur pied une campagne conjointe contre Venise avec la bénédiction du pape ! C'est apparemment à Marguerite d'Autriche, régente des Pays-Bas après la mort de son frère Philippe le Beau (25 septembre 1506), qu'il faut attribuer le revirement français. Le 10 décembre, la ligue de Cambrai fut proclamée. Elle unissait l'empereur, le pape et les rois de France et d'Aragon, tout en demeurant ouverte aux autres monarches chrétiens, s'ils souhaitaient la rejoindre. L'objectif réel de la ligue – attaquer la Sérénissime pour récupérer des terres que chaque coalisé estimait siennes – fut, bien entendu, maintenu secret. À la satisfaction de ses alliés de



Jean Bourdichon, *Louis XII sortant de la ville d'Alexandrie pour aller reprendre Gênes*, 1508 ?, dans Jean Marot, *Voyage de Gênes*. Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 5091, fol. 15 v°. © Paris, BnF.

Louis XII et le rêve d'une Italie française

fortune, Louis XII prit l'initiative et, en avril 1509, conduisit ses armées dans la plaine padane, avec comme objectif premier la récupération des terres milanaises accordées aux Vénitiens par le traité de Blois de 1499. L'affrontement décisif eut lieu à Agnadel (14 mai), où les Vénitiens furent mis en déroute. Poursuivant leur avancée, les Français récupérèrent Crémone, Bergame et Brescia, et prirent aussi Vérone, Vicence et Padoue¹⁸. Conformément au traité de Cambrai, ils remirent aussitôt ces cités à Maximilien. Venise, aux abois, accéda presque sans discuter aux demandes des coalisés ; mais elle put rétablir ensuite la situation, quand Vicence, Vérone et Padoue se révoltèrent contre Maximilien, qui ne sut les reprendre. À la fin de l'année 1509, la guerre s'enlisait¹⁹.

Arrivés à la fin de ce qu'il convient d'appeler la période faste de la présence française en Italie sous Louis XII, il convient de faire le point. Pour l'exprimer comme Laurent Vissière, c'est le terme de « glacis » qui caractérise le mieux la politique extérieure du règne. Louis XII et le cardinal d'Amboise ont en effet favorisé le développement d'un « chapelet d'États-tampons aux frontières du royaume », afin d'assurer la paix de leurs pays. En Italie, Louis espérait en quelque sorte imposer une sorte de *Pax Gallica* ou *Francia*, car, pour sauvegarder le Milanais, détaché géographiquement du royaume, il lui fallait se ménager des alliés. Ceci explique les accords conclus avec Venise et les Suisses, ainsi qu'avec de petits États princiers comme la Savoie, Ferrare, Mantoue et même Bologne. Or, dans la seconde moitié de la décennie 1500, cet équilibre fut rompu : Bologne passa dans l'escarcelle du pape et, surtout, l'alliance avec Venise vola en éclats. Dès lors, les jours du Milanais français étaient comptés. Aux autres frontières du royaume, c'est également en termes de « glacis » qu'il faut interpréter la politique étrangère de Louis XII – une politique essentiellement dirigée contre Maximilien de Habsbourg. L'alliance du roi avec la Lorraine de René II et de son fils Antoine, tout comme celle, déjà évoquée, avec les Suisses, permettait de bénéficier de l'appui d'États tampons entre le royaume et l'Empire. D'autres alliances visaient, d'ailleurs, à prendre Maximilien à revers, en cas de conflit, puisque le roi s'était entendu avec le Danemark dès 1498 et qu'il avait marié Anne de Foix à Ladislas IV Jagellon, roi de Hongrie et de Bohême, en 1502. Un système astucieux, donc, mais propre à exciter « la paranoïa de Maximilien et rendant impossible tout accord durable »²⁰. Ce beau maillage d'alliances comportait, toutefois, un accroc de taille : le comté de Bourgogne, resté entre les mains des Habsbourg !

Albrecht Altdorfer et atelier,
Le Lion de saint Marc repoussé
dans la lagune, ca 1512-1515,
Cortège triomphal de l'empereur
Maximilien I^{er}. Vienne, Albertina,
inv. 25205-25263. © Albertina.



Guillaume Leroy, *Lilia florent*,
1501-1502, dans Jean d'Auton,
Chroniques de Louis XII.
Paris, Bibliothèque nationale
de France, ms. fr. 5081, fol. F v^o.
© Paris, BnF.

À cette géopolitique bien rodée correspondait également une idéologie politique spécifique qui tenta de donner corps à l'Italie royale, de faire de Milan, de Gênes et, brièvement, de Naples, de nouvelles terres françaises : la *Franco-Italia*²¹. Certes, cette idéologie n'apparaît pas subitement sous le règne de Louis XII, puisqu'on la voit déjà poindre lors de l'expédition napolitaine de Charles VIII. Mais c'est véritablement au cours de la décennie 1500 que celle-ci entra dans sa pleine maturité. Cette pensée se composait de trois aspects fondamentaux. Le premier consistait en une réflexion sur le territoire franco-italien d'un point de vue géographique – une définition de l'Italie française s'adaptant aux circonstances politiques et militaires du moment –, symbolique – un ensemble d'images littéraires ou figuratives promptes à signifier l'existence de la *Franco-Italia*, l'exemple le plus marquant étant, à ce titre, une miniature issue des *Chroniques* de Jean d'Auton, où l'on aperçoit une terre d'Italie couverte de lys de France et où des inscriptions latines proclament : *LILIA FLORENT*, « les lys fleurissent » – et politique – une présentation du régime idéal apporté par les Français en Italie, un régime supposé garantir la paix, la justice et la liberté, là où auparavant auraient régné tyrannie et anarchie. Le deuxième aspect de cette nouvelle idéologie présentait un portrait des populations italiennes sujettes, qui se mettaient à adopter des traits de caractère français et se muèrent progressivement en de « bons Français », liés au roi par le même devoir de loyauté que les Français de souche. Dernier aspect de cette idéologie :



Lorenzo da Muzzano,
Torse acéphale de Louis XII,
1508. Paris, musée du Louvre,
inv. MR 1596. © RMN / T. Le Mage.

la relecture de l'organisation sociale du royaume. Au cours du Moyen Âge finissant, en effet, et plus particulièrement lors des Guerres d'Italie, l'imaginaire politique se trouva totalement bouleversé ; on continuait à se fonder sur la théorie de trois ordres interdépendants – le clergé qui prie, la noblesse qui se bat et le peuple qui travaille²² –, bien que cela fit déjà plusieurs siècles que cela ne correspondait plus à la réalité. Mais, à l'époque qui nous occupe, ce schéma fut remis en cause au sein d'œuvres de réflexion politique. Certains auteurs clamaient, bien entendu, leur désir de conserver les catégories anciennes, tandis que d'autres voulaient s'en débarrasser une fois pour toutes. Quelques-uns tentèrent également de transformer le système pour l'adapter aux réalités sociales de leur temps²³. L'idéologie franco-italienne permit à certains de réaliser ce souhait. Le haut clergé, tout d'abord, fut présenté dans le cadre de ses tâches politiques et militaires, au détriment de ses missions spirituelles traditionnelles ; ses membres furent de ce fait de plus en plus considérés comme des membres à part entière de la noblesse. Cette dernière, à vocation guerrière, se vit assez fréquemment remise en cause dans sa fonction première, car d'autres groupes non nobles, qui faisaient partie depuis longtemps des armées de France, jouèrent un rôle essentiel lors des campagnes d'Italie. L'exemple des mercenaires suisses est en ce sens très significatif. Mais les nobles, outre leur rôle militaire, avaient une fonction politique à jouer et, dans le cadre d'une Italie francisée, ils furent présentés comme soucieux du bien-être des autochtones et les héros de cette *Franco-Italia* rêvée par Louis XII et ses proches²⁴. Le troisième ordre, quant à lui, disparut presque totalement, absorbé par un autre groupe, plus globalisant : les Français. Par sa participation active aux Guerres d'Italie, ce groupe en vint, dans la pensée politique, à se parer des caractéristiques propres à la noblesse, voire à représenter, après le roi, le premier artisan de l'Italie française, des hommes que plusieurs auteurs désignèrent comme les « seigneurs naturels » de l'Italie, ceux à qui elle appartenait de plein droit²⁵.

Aussi forte qu'elle fût, cette idéologie politique, qui permettait de donner une certaine cohésion à l'Italie française, ne survécut pas à l'effondrement militaire des années 1510 et à la faillite de la politique menée par Louis XII depuis le début de son règne.

Notes

- Autrement dit, la région de Valence (Drôme).
- Le roi s'entendit également avec Henri VII d'Angleterre et Jacques IV d'Écosse (juillet 1498), Philippe le Beau, souverain des Pays-Bas, Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille (août 1498), Jean de Danemark (octobre 1498), Guillaume IX Paléologue, marquis de Montferrat (mai 1499), et Philibert de Savoie (juin 1499). Sur ce système d'alliance, voir avant tout Pélissier, *Louis XII et Ludovic Sforza*, op. cit. (surtout t. 1, consacré à la diplomatie française précédant la campagne de 1499) ; ensuite Cauchies, *Philippe le Beau*, op. cit., p. 93-96 ; Mallet, Shaw, *Italian Wars*, op. cit., p. 42-47 ; S. Meschini, *La Francia nel ducato di Milano. La politica di Luigi XII (1499-1512)*, Milan, 2006, p. 51-56 ; Quilliet, *Louis XII*, op. cit., p. 240-243.
- Italie, rég. Piémont, prov. Alessandria, ch.-l.
- Outre Alessandria, on peut citer Rocca d'Arazzo (9 août) et Annona (16 août). Ces deux citadelles furent totalement rayées de la carte.
- Pour plus de détails sur les événements de 1499-1500, voir F.J. Baumgartner, *Louis XII*, New York, 1994, p. 105-118 ; Pélissier, *Louis XII et Ludovic Sforza*, op. cit. (essentiellement t. 2) ; Mallet, Shaw, *Italian Wars*, op. cit., p. 47-53 ; Meschini, *La Francia*, op. cit., p. 57-95 ; Quilliet, *Louis XII*, op. cit., p. 244-260 ; Pellegrini, *Le Guerre d'Italia*, op. cit., p. 77-101 ; L. Vissière, *Sans point sortir hors de l'ornière. Louis II de La Trémoille (1460-1525)*, Paris, 2008, p. 147-167.
- Italie, rég. Pouilles, prov. Barleta-Andria-Trani.
- Sur la conquête du Tessin par les Suisses et ses causes politiques et économiques, voir C. Kohler, *Les Suisses dans les Guerres d'Italie de 1506-1512*, Genève, Paris, 1897, p. 14-19 ; R. de Maulde La Clavière, *La Conquête du canton du Tessin par les Suisses (1500-1503)*, Turin, 1890 ; Meschini, *La Francia*, op. cit., p. 206-216 ; H.-J. Schmidt, « Les Suisses en Milanais : coopérations et concurrence avec Louis XII », *Louis XII en Milanais. XXI^e Colloque international d'Études humanistes. 30 juin-3 juillet 1998*, éd. P. Contamine, J. Guillaume, Paris, 2003, p. 189-225.
- Sur cette campagne de 1503, voir Vissière, *Sans point sortir*, op. cit., p. 177-189.
- Italie, rég. Latium, prov. Latina.
- Sur les événements de la guerre napolitaine, voir Baumgartner, *Louis XII*, op. cit., p. 119-134 ;

- Mallet, Shaw, *Italian Wars*, op. cit., p. 58-70 ; Meschini, *La Francia*, op. cit., p. 284-312 ; Quilliet, *Louis XII*, op. cit., p. 267-294 ; Pellegrini, *Le Guerre d'Italia*, op. cit., p. 62-75 ; P. Pieri, *La battaglia del Garigliano del 1503*, Rome, 1938 ; Id., « La guerra franco-spagnuola nel Mezzogiorno (1502-1503) », *Archivio storico per le Province napoletane*, t. 72, 1952, p. 21-69. À propos des deux conclaves de l'année 1503, voir avant tout C. Shaw, *Julius II. The Warrior Pope*, 3^e éd., Oxford, 1996, p. 117-125.
- Italie, prov. Ligurie, rég. Savone, ch.-l.
- Sur Georges d'Amboise, personnage clé du règne de Louis XII et de la première Renaissance française, voir les actes des deux colloques qui lui ont été consacrés en 2010 : *Au seuil de la Renaissance. Le cardinal Georges d'Amboise (1460-1510). Actes du colloque Georges d'Amboise, l'homme et son œuvre (Rouen, 8-9 octobre 2010)*, éd. J.-P. Chaline, Rouen, 2012 ; *Georges I^{er} d'Amboise (1460-1510). Une figure plurielle de la Renaissance. Actes du colloque international tenu à l'Université de Liège les 2 et 3 décembre 2010*, éd. J. Dumont, L. Fagnart, Rennes, 2013.
- À propos des traités de 1504, voir Meschini, *La Francia*, op. cit., p. 313-334 ; Quilliet, *Louis XII*, op. cit., p. 309-311. Sur Savone, en plus des synthèses déjà mentionnées, voir R. de Maulde La Clavière, *L'Entrevue de Savone (1507)*, Paris, 1890. Concernant la prise de Bologne, voir Meschini, *La Francia*, op. cit., p. 365-374 ; Quilliet, *Louis XII*, op. cit., p. 374-376.
- Outre les textes cités *infra*, voir sur ce point précis H. Cools, « Philip of Cleves at Genoa : the Governor who failed », *Entre la ville, la noblesse et l'État : Philippe de Clèves (1456-1528). Homme politique et bibliophile*, éd. J. Haemers, C. Van Hoorebeeck, H. Wijsman, Turnhout, 2007, p. 101-115.
- Voir surtout C. Taviani, « Superba discordia ». *Guerra, rivolta e pacificazione nella Genova di primo Cinquecento*, Rome, 2008, ainsi que Baumgartner, *Louis XII*, op. cit., p. 183-187 ; L.T. Belgrano, « Della dedizione dei Genovesi a Luigi XII re di Francia », *Miscellanea di Storia italiana*, t. 1, 1862, p. 559-659 ; Mallet, Shaw, *Italian Wars*, op. cit., p. 82-85 ; Meschini, *La Francia*, op. cit., p. 374-406 ; Quilliet, *Louis XII*, op. cit., p. 376-381.
- Italie, rég. Trentin-Haut-Adige, prov. Trente, ch.-l.
- En ce début de XVI^e siècle, l'esprit de croisade demeurait en effet bel et bien présent dans les

- esprits. Pour s'en convaincre, voir G. Poumarède, *Pour en finir avec la Croisade. Mythes et réalités de la lutte contre les Turcs aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, 2004 ; G. Ricci, *Appello al Turco. I confini infranti del Rinascimento*, Rome, 2011.
- Italie, les trois premières en Lombardie, les trois dernières en Vénétie.
- À propos de la ligue de Cambrai et de ses suites, voir A. Bonardi, « Note sulla diplomazia veneziana nel primo periodo della lega di Cambrai », *Atti e Memorie della regia Accademia di Scienze, Lettere ed Arti di Padova*, n^o sér., t. 17, 1900-1901, p. 16-29 ; Id., « Venezia e la lega di Cambrai », *Nuovo Archivio veneto*, n^o sér., t. 7, 1904, p. 209-244 ; F. Cipollini, « La lega di Cambrai », *Rivista d'Italia*, t. 13, 1910, p. 59-85 ; A. Lenci, *Il Leone, l'Aquila e la Gatta. Venezia e la Lega di Cambrai. Guerra e fortificazioni dalla battaglia di Agnadello all'assedio di Padova del 1509*, Padoue, 2002, p. 63-89, ainsi que Baumgartner, *Louis XII*, op. cit., p. 191-197 ; Mallet, Shaw, *Italian Wars*, op. cit., p. 85-95 ; Meschini, *La Francia*, op. cit., p. 573-610 ; Pellegrini, *Le Guerre d'Italia*, op. cit., p. 115-123 ; Quilliet, *Louis XII*, op. cit., p. 385-393.
- Sur tout ceci, voir L. Vissière, « Georges d'Amboise. Le rêve de l'équilibre », *Georges I^{er} d'Amboise (1460-1510). Une figure plurielle de la Renaissance*, op. cit.
- À ce propos, nous renvoyons à J. Dumont, *Lilia florent. L'imaginaire politique et social à la cour de France durant les Premières Guerres d'Italie (1494-1525)*, Paris, 2013.
- Sur l'idéologie ternaire, voir essentiellement G. Duby, *Les Trois Ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, 1978 ; O. Niccoli, *I sacerdoti, i guerrieri, i contadini. Storia di un'immagine della società*, Turin, 1979.
- Dumont, *Lilia florent*, op. cit., p. 169-249 (chap. 3 : « Les trois ordres au royaume de France. Entre tradition et changement »), p. 399-423 (chap. 5, sous-chap. 3 : « Les trois ordres du féodalisme et l'Italie française »).
- Outre *Ibid.*, voir Id., A. Marchandisse, « Gli esiti funesti della vittoria di Ravenna : la morte e il funerale di Gaston de Foix, duca di Nemours », *1512. La battaglia di Ravenna, l'Italia, l'Europa. Atti del convegno di Ravenna, 18-20 ottobre 2012*, éd. D. Bolognesi, G. Chittolini, C. Giovannini, M. Pellegrini, G. Ricci, sous presse.
- Dumont, *Lilia florent*, op. cit., p. 420 sq.